

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-ouest



Décisions du Forestier en chef sur les calculs des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables à onze territoires sous convention d'aménagement forestier (CvAF) localisés dans la MRC d'Abitibi-Ouest (région Abitibi-Témiscamingue)

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UNE CvAF ET DE SES OBLIGATIONS

« En vue de favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de contrat d'aménagement forestier (CtAF)) par la conclusion d'une CvAF.

Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement. »

Source : Site Internet du MRNF

Actuellement, 92 CvAF sont en vigueur. Elles ont été enregistrées entre 2000 et 2007 et elles occupent un peu plus de 1 400 000 hectares.

RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

RÉALISATION DES CPF AVEC DE NOUVEAUX OUTILS

Le Bureau du forestier en chef a conçu de nouvelles méthodes de simulation simplifiées pour réaliser le CPF des territoires dont la superficie forestière productive est inférieure à 10 000 hectares. Quatre méthodes de calcul ont été élaborées avec le programme *Microsoft Excel*. Un groupe de trois méthodes s'applique aux forêts constituées majoritairement de peuplements de structure régulière (c.-à-d. peuplements d'une seule classe d'âge) et une méthode s'applique aux forêts constituées majoritairement de peuplements de structure irrégulière. Une des méthodes du premier groupe, la méthode de simulation avec rendement soutenu en volume, a été utilisée pour déterminer les possibilités des onze territoires concernés par ces décisions. Les CPF ont été réalisés en 2008 par un consultant forestier sous la supervision du personnel du Forestier en chef.

DÉCISIONS DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES AU TERRITOIRE SOUS CvAF AVEC :

1. LA MUNICIPALITÉ DE CLERMONT

Ce territoire est entièrement compris dans la Corporation municipale de canton Clermont.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 5 079 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 9 590 mètres cubes solides nets. On ne peut pas comparer les possibilités puisque la CvAF précédente s'appliquait aux territoires des Municipalités de Canton Clermont et de Val-St-Gilles.

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-ouest



2. LE COMITÉ BELLEFEUILLE

Le comité Bellefeuille regroupe les territoires des municipalités d'Authier, d'Authier-Nord, de Chazel et de La Sarre.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 8 767 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 15 140 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de plus de 17 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 3 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

3. LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS APPELÉ DUALCO

Ce territoire sous CvAF avec le regroupement DUALCO comprend les territoires des municipalités de Normétal, La Reine, Dupuy et Clerval.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 2 877 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 5 080 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de près de 2 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 7% de la superficie nette depuis le CPF précédent.

4. LA VILLE DE MACAMIC

Le territoire de la ville de Macamic est réparti en deux blocs situés à environ 20 km au sud-est de La Sarre, dans l'agglomération de Colombourg.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 660 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 1 165 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de près de 16 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 5 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

5. LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Ce Territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima et le TNO de Languedoc sont les deux blocs couverts par la CvAF de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 8 316 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 13 940 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de plus de 13 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 6 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

6. LA MUNICIPALITÉ DE POULARIES

Le territoire sous CvAF avec la municipalité de Poularies est entièrement compris dans le canton Poularies et il est situé à environ 40 km au sud-est de La Sarre.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 1 412 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 2 255 mètres cubes solides nets. Ce volume demeure pratiquement le même que le précédent avec des variations par essences ou groupes d'essences. La superficie est équivalente à celle qui a servi au CPF précédent.

7. LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR

Ce territoire sous CvAF avec la municipalité de Rapide-Danseur est entièrement compris dans le canton Duparquet.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 413 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 980 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de près de 57 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 40 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.



RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-ouest



8. LA MUNICIPALITÉ DE ROQUEMAURE

Ce territoire sous CvAF avec la municipalité de Roquemaure touche les cantons de Roquemaure et de Hébécourt. Il est situé à l'intérieur des limites de la municipalité de Roquemaure.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 1 536 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 3 445 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de près de 4 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 5 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

9. LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT

Le territoire sous CvAF avec le municipalité de Saint-Lambert est situé à environ 25 km à nord-ouest de La Sarre, à l'intérieur des limites de la Municipalité de Saint-Lambert, dans le canton Des Méloizes.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 3 065 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 5 750 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de près de 7 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 5 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

10. LA MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU

Le territoire sous CvAF avec la municipalité de Taschereau est situé à environ 52 km à l'est de La Sarre, à l'intérieur des limites de la municipalité de Taschereau, dans les cantons de Privat et Poularies.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 6 369 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 10 110 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de plus de 20 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 1 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

11. LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ST-GILLES

Ce territoire sous CvAF avec la municipalité de Val-St-Gilles est situé à environ 18 km au nord de La Sarre, à l'intérieur des limites de la municipalité de Val-St-Gilles, dans les cantons de Chazel et Clermont.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 4 244 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 6 105 mètres cubes solides nets. On ne peut pas comparer les possibilités puisque la CvAF précédente s'appliquait aux territoires des municipalités de Canton Clermont et de Val-St-Gilles.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats des CPF applicables à ces territoires sont présentés à l'annexe 1A. L'augmentation de 17 % des possibilités par rapport aux précédentes s'explique en grande partie par le fait que des groupes de calcul ont été regroupés dans le CPF actuel. De plus, pour plusieurs territoires, les superficies reboisées viennent augmenter les possibilités en résineux. Quant à l'augmentation de plus de 51% en bouleau à papier, elle est causée principalement par le peu de récolte de cette essence ces dernières années.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Veuillez prendre note que les résultats des CPF applicables aux onze territoires concernés par les présentes sont valables jusqu'au 31 mars 2013.

SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Les calculs des possibilités forestières de ces territoires ont été réalisés et validés selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des



pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités de ces territoires aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 27 octobre 2008

■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

- ANNEXE 1A -** Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Abitibi-Témiscamingue (Division Nord-ouest du Bureau du forestier en chef)
- ANNEXE 1B -** Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Abitibi-Témiscamingue (Division Nord-ouest du Bureau du forestier en chef)



**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Comité Bellefeuille	TOTALE	12 809	12 846	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	6 500	7 485	15,2%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	9 732	9 868	1%	PEUPLIERS	5 900	6 680	13,2%	
					Bouleau à papier	500	975	95,0%	Le peu de récolte effectué dans le bouleau explique principalement cet écart.
	NETTE ¹	8 499	8 767	3%	TOTAL	12 900	15 140	17,4%	Les écarts au niveau la possibilité forestière sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul et à l'effet des plantations.
DUALCO	TOTALE	5 688	5 688	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	2 000	1 965	-1,8%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	3 461	3 317	-4%	PEUPLIERS	2 700	2 670	-1,1%	
					Bouleau à papier	300	445	48,3%	
	NETTE ¹	3 101	2 877	-7%	TOTAL	5 000	5 080	1,6%	Les principaux écarts de superficie sont dus à des différences dans les affectations. Quant à la possibilité forestière, le peu de récolte dans le bouleau explique principalement cet écart.

**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Macamic	TOTALE	950	950	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	392	520	32,7%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	712	721	1%	PEUPLIERS	537	540	0,6%	
					Bouleau à papier	77	105	36,4%	
	NETTE ¹	628	660	5%	TOTAL	1 006	1 165	15,8%	L'écart au niveau de la superficie nette est dû aux différences entre les affectations et la récupération de terres agricoles et en friche dans la superficie productive. Quant à la possibilité forestière, les écarts sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul. Les écarts sont grands car les volumes en cause sont relativement petits.
MRC Abitibi-Ouest	TOTALE	11 325	11 074	-2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	6 600	7 180	8,8%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	9 577	9 369	-2%	PEUPLIERS	5 200	5 875	13,0%	
					Bouleau à papier	500	885	77,0%	Le peu de récolte effectué dans le bouleau explique principalement cet écart.
	NETTE ¹	8 808	8 316	-6%	TOTAL	12 300	13 940	13,3%	L'écart de superficie nette est principalement dû à des différences au niveau des affectations du territoire. Pour les possibilités forestières, les écarts sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul et à l'effet des plantations.
Poulieries	TOTALE	2 089	2 089	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	1 329	1 310	-1,4%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	1 594	1 594	0%	PEUPLIERS	760	770	1,3%	
					Bouleau à papier	161	175	8,7%	
	NETTE ¹	1 412	1 412	0%	TOTAL	2 250	2 255	0,2%	

**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Rapide-Danseur	TOTALE	552	552	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	61	110	80,3%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	458	455	-1%	PEUPLIERS	510	775	52,0%	
					Bouleau à papier	55	95	72,7%	
	NETTE ¹	295	413	40%	TOTAL	626	980	56,5%	L'écart au niveau de la superficie nette est dû aux différences des affectations du territoire. Quant à la possibilité forestière, les pourcentages sont grands car les volumes en cause sont relativement petits.
Roquemaure	TOTALE	1 997	1 997	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	721	770	6,8%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	1 710	1 710	0%	PEUPLIERS	2 237	2 225	-0,5%	
					Bouleau à papier	357	450	26,1%	
	NETTE ¹	1 617	1 536	-5%	TOTAL	3 315	3 445	3,9%	Les principaux écarts au niveau de la superficie nette sont au niveau de la réduction pour chemin et la perte de superficie productive. Quant à la possibilité forestière, les écarts sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul et à des âges moyens de rotation plus petits dans les groupes de calcul Feuillus et Mélangés.
Saint-Lambert	TOTALE	4 293	4 293	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 569	1 790	14,1%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	3 499	3 553	2%	PEUPLIERS	3 511	3 610	2,8%	
					Bouleau à papier	314	350	11,5%	
	NETTE ¹	3 218	3 065	-5%	TOTAL	5 394	5 750	6,6%	Les principaux écarts de volumes des possibilités forestières sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul, à l'effet des plantations et à la récupération de superficies improductives telles que des terres en friches.

ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Taschereau	TOTALE	9 626	9 618	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	4 400	5 540	25,9%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	7 229	7 124	-1%	PEUPLIERS	3 200	3 575	11,7%	
					Bouleau à papier	800	995	24,4%	
	NETTE ¹	6 321	6 369	1%	TOTAL	8 400	10 110	20,4%	Les écarts au niveau des volumes des possibilités forestières sont principalement dus au regroupement des groupes de calcul et à l'effet des plantations.
Clermont	TOTALE	Voir «Clermont et Val-St-Gilles»	7 234	NA	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	ND	3 785	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE		5 879	NA	PEUPLIERS	ND	5 305	--	
					Bouleau à papier	ND	500	--	
	NETTE ¹		5 079	NA	TOTAL	ND	9 590	--	Scission du territoire de Clermont-Val St-Gilles en deux territoires distincts.
Val-St-Gilles	TOTALE	Voir «Clermont et Val-St-Gilles»	6 227	NA	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	ND	3 185	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE		4 716	NA	PEUPLIERS	ND	2 655	--	
					Bouleau à papier	ND	265	--	
	NETTE ¹		4 244	NA	TOTAL	ND	6 105	--	Scission du territoire de Clermont-Val St-Gilles en deux territoires distincts.

**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Clermont et Val-St-Gilles (pour fin de comparaison)	TOTALE	13 540	13 461	-1%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	5 500	6 970	26,7%	L'application d'hypothèses différentes (priorité de récolte, âge de bris, etc.), d'une nouvelle stratégie (regroupement de groupes de calcul - résineux (R) / mélangés (M) / feuillus (F)) et la mise à jour des données (affectations et volumes) expliquent les écarts observés avec les résultats du CPF précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	10 509	10 595	1%	PEUPLIERS	5 700	7 960	39,6%	
					Bouleau à papier	400	765	91,3%	
	NETTE ¹	9 096	9 323	2%	TOTAL	11 600	15 695	35,3%	
TOTAL pour l'unité de gestion Lac Abitibi (UG85)	TOTALE	67 162	66 861	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze	29 072	33 640	15,7%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	51 980	51 859	0%	PEUPLIERS	30 255	34 680	14,6%	
					Bouleau à papier	3 464	5 240	51,3%	
	NETTE ¹	46 213	45 803	-1%	TOTAL	62 791	73 560	17,2%	

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la perte de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (CvAF)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX							FEUILLUS et MIXTES						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. OU PETITES TIGES MARCH. (CPHRS), (CPPTM)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Comité Bellefeuille	CALCUL PRÉCÉDENT	1	36	40		75							31		
	NOUVEAU CALCUL	5	23	10		69		La préparation de terrain est prévue dans des friches pour 1 ha et pour l'autre 4 ha, dans les secteurs de récolte.					56		
DUALCO	CALCUL PRÉCÉDENT	0	23	10		17				1			15		
	NOUVEAU CALCUL	2	7			15		La préparation de terrain est prévue dans les friches					24		
Macamic	CALCUL PRÉCÉDENT	2	2	0,4		4,6							5,7		
	NOUVEAU CALCUL	2	3	2		5		La préparation de terrain est prévue seulement dans des friches. Cependant, elle demeure possible dans les secteurs de récolte si on en constate le besoin.					5		
MRC Abitibi-Ouest	CALCUL PRÉCÉDENT	4	25	25		67				2			30		
	NOUVEAU CALCUL	10	30	20		65		Répartition égale de la superficie à reboiser entre la plantation et le regarni		0	1		52		
Pouliaries	CALCUL PRÉCÉDENT	0,6	1,8	0,6		13,8					0,6		7,4		
	NOUVEAU CALCUL	1	3	1		13		La préparation de terrain est prévue principalement dans les friches			1		8		

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(DIVISION NORD-OUEST)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Cvaf)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX							FEUILLUS et MIXTES						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. OU PETITES TIGES MARCH. (CPHRS), (CPPTM)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Rapide-Danseur	CALCUL PRÉCÉDENT	1	1,8	5		0,3							5,2		
	NOUVEAU CALCUL	1	2	1		1							7		
Roquemaure	CALCUL PRÉCÉDENT	4	7,7	7		5,3							23,7		
	NOUVEAU CALCUL	3	10	7		4		La préparation de terrain est prévue dans des friches pour 2 ha et pour 1 ha, dans les secteurs de récolte.					20		
Saint-Lambert	CALCUL PRÉCÉDENT	3	9	2		18,4				1			36,7		
	NOUVEAU CALCUL	0	8	7		10				0			31		
Taschereau	CALCUL PRÉCÉDENT	0	8	10		44				1			28		
	NOUVEAU CALCUL	0	3	5		50				0			35		
Clermont / Val-St-Gilles	CALCUL PRÉCÉDENT	0	24	30		64				12			30		
Clermont	NOUVEAU CALCUL	4	6	4		27		La préparation de terrain est prévue dans les friches					44		
Val-St-Gilles	NOUVEAU CALCUL	8	10	8		31							20		
TOTAL pour l'unité de gestion Lac Abitibi (UG85)	CALCUL PRÉCÉDENT	16	138	130	0	309	0		0	2	16	0	213	0	
	NOUVEAU CALCUL	36	105	65	0	290	0		0	0	2	0	302	0	